



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 12/05/18 – 9H30 – à HENNEBONT

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Rémi LE GUERNIC (CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Jonathan LE GOFF (CSD 29), Aurélie MERDI (CSD29), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans).

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 60 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 16 à 19, phase 2*
 - *Classements et montées-descentes de fin de phase 2*
 - *Championnat féminin*
 - *Utilisation du GIRPE*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
 - *Point sur le 4^{ème} tour*
 - *Point sur la saison prochaine*
- 3- *Retour d'expérience sur les compétitions terminées (temps alloué : 15 mn)*
 - *Finales régionales par classements (15/04/18 à QUIMPER)*
- 4- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 30 mn)*
 - *Interclubs régionaux (13/05/2018 à PONTRIEUX)*
 - *Championnat de Bretagne (19 et 20/05/2018 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Titre régionaux par équipes (3/06/2018 à TAULE)*
- 5- *Règlements des compétitions (temps alloué : 30 mn)*
- 6- *Questions diverses*

Avant-propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse Marie-Claude PENNEC, André PANNETIER, Aurélie MERDI et Jonathan LE GOFF et remercie Rémi LE GUERNIC d'être venu représenter la CSD 29. Il remercie Patrick EVENO de les accueillir à la salle de la GV HENNEBONT. Il donne la parole à Michel LOMENECH pour faire le point sur les litiges du championnat par équipes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1,1- Litiges et brûlages des journées 16 à 19, phase 2

Journée 14 du 04/02/2018 :

R3B: GDR GUIPAVAS 4 – PLOMEUR TT 2

L'appel du club de GUIPAVAS a été rejeté par le jury d'appel fédéral qui a confirmé la sanction prise par la CSR et a confirmé la rencontre perdue par pénalité pour l'équipe de la GDR GUIPAVAS 4.

Journée 16 du 11/03/2018 :

R1A: GV HENNEBONT 4 – AC PLERIN 3

Suite à l'abandon de Mathieu JUNGO lors de sa 2^{ème} partie, le club de la GV HENNEBONT a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : **pas d'amende infligée.**

R2C : TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 1 – RP FOUESNANT 6

L'équipe du RP FOUESNANT a déclaré forfait pour cette rencontre.

Décision : application de l'amende prévue, à savoir confiscation de la caution de 70 €, et paiement des frais kilométriques à la ligue.

R3B: TT LOPERHET 1 – TT PORDIC 1

L'équipe du TT PORDIC a déclaré forfait pour cette rencontre.

Décision : application de l'amende prévue, à savoir confiscation de la caution de 70 €, et paiement des frais kilométriques à la ligue.

R3C: CS BETTON 2 – TA RENNES 4

L'équipe du CS BETTON a fait jouer 2 mutés, l'un au 01/07/2017 et l'autre au 21/09/2017 ; ce qui n'est pas autorisé. Le JA a bien mentionné les 2 mutés sur la feuille de rencontre.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende pour équipe incomplète.

R3D: TT GOURIN 2 – QUIMPER CTT 1

Suite à l'abandon de Frédéric PRAT lors de sa dernière partie, le club de GOURIN n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R3D: PONGISTES BIGOUDENS 1 – TT LANDIVISIAU 2

Suite à l'abandon de Philippe ABAZIOU lors de sa dernière partie, le club du TT LANDIVISIAU a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3E: ASPTT VANNES 2 – USC LE VERGER 1

Un joueur de l'ASPTT VANNES se blesse à l'échauffement et n'entre pas dans l'aire de jeu pour disputer sa 1^{ère} partie. Il est donc considéré comme absent.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende pour équipe incomplète.

Suite à l'intervention du JA qui endosse la totale responsabilité de l'erreur, puisque c'est lui qui a dit au joueur que ce n'était pas la peine de rentrer dans l'aire de jeu et que ça n'aurait pas de conséquences, la CSR annule la sanction.

Journée 17 du 25/03/2018 :

PN: AVENIR DE RENNES 1 – RP FOUESNANT 3

Suite à l'abandon d'Hugo LOUARN lors de sa dernière partie, le club du RP FOUESNANT a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

PN: ENTENTE DINAN 1 – GDR GUIPAVAS 2

Le JA a inversé les résultats des parties 13 et 14 sur la feuille de rencontre. L'erreur a été rectifiée sur SPID.

R1A: AC PLERIN 3 – ST DIVY SPORT 2

Le JA a inversé le résultat du double 2 sur la feuille de rencontre. L'erreur a été rectifiée sur SPID et le score est passé de 10-4 à 9-5 pour GUIPAVAS.

R1A: FL LANESTER 1 – LANDERNEAU TT 1

Suite à l'abandon d'Erwan SAOUT lors de sa 2^{ème} partie, le club de LANDERNEAU TT a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3F: TT GUEMENE/SCORFF 1 – TT LPL 1

Suite à l'abandon de Pascal BRANDON lors de sa dernière partie, le club de GUEMENE/SCORFF a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

Journée 18 du 08/04/2018 :

R3F: CTT PLOUIGNEAU 1 – TT GUEMENE/SCORFF 1

Un joueur de GUEMENE/SCORFF se blesse à l'échauffement et n'entre pas dans l'aire de jeu pour disputer sa 1^{ère} partie. Il est donc considéré comme absent.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende pour équipe incomplète.

Le club de GUEMENE/SCORFF a envisagé dans un mail adressé à la ligue de faire appel, mais ne l'a finalement pas fait.

Journée 19 du 22/04/2018 :

R3B: TT PORDIC 1 – ST DIVY SPORT 3

Un joueur de ST DIVY, Benoit GOURIOU, abandonne lors de sa 2^{ème} partie suite aux remarques de l'arbitre sur son service. Le JA le laisse poursuivre la rencontre et disputer le double et son dernier simple, ce qui est interdit par l'article II.117 des règlements sportifs fédéraux.

En plus du JA de la rencontre, il y avait 2 JA dans l'équipe de ST DIVY dont le joueur incriminé. Aucun des 3 ne connaissait ce point de règlement.

Décision : les 2 dernières parties disputées par Benoit GOURIOU sont considérées comme perdues et le score de la rencontre passe de 9-5 à 7-7.

R3D: GV HENNEBONT 6 – TT GOURIN 2

L'équipe de GOURIN se présente avec 3 joueurs.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende pour équipe incomplète.

R3E: AL PLOËMEUR 4 – AVENIR DE RENNES 2

Suite à l'abandon de François JAMIOT DE LA HAYE lors de sa 2^{ème} partie, le club de l'AVENIR DE RENNES a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3E: GV HENNEBONT 7 – AURORE VITRE 4

Suite à l'abandon de Marc GERARD lors de sa dernière partie, le club de l'AURORE VITRE n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R3F: TT LPL 1 – TTC BREST 3

Suite à l'abandon de Steven LE TIEC lors de sa dernière partie, le club de TT LPL a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

Michel LOMENECH fait remarquer que certains clubs du Finistère continuent à utiliser des feuilles de rencontre spécifiques au comité et téléchargeables sur leur site. La CSR décide de rétablir l'amende pour feuille de rencontre non conforme à partir de la saison prochaine.

1.2- Classements et montées-descentes de fin de phase 2

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR un tableau récapitulatif du classement intégral, après départage, de cette 2^{ème} phase avec les montées et les descentes. Ce tableau figure en ANNEXE 1 du présent compte rendu.

Il y a 3 descentes de nationale 3 messieurs en régionale : ST DIVY SPORT 1, THORIGNE-FOUILLARD TT 3 et GV HENNEBONT 3. Cela entraîne donc la descente des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de PN, des 7^{ème} et 8^{ème} ainsi que du moins bon 6^{ème} de R1, des 8^{ème} et des 3 moins bons 7^{ème} de R2, des 8^{ème} et des 3 moins bons 7^{ème} de R3.

Les équipes de l'ENTENTE DINANAISE 1 et de l'AC PLERIN 2 acceptent la montée en N3.

Les descentes pourraient éventuellement être modifiées suite à un problème qui s'est posé dans la poule I de N3.

A l'occasion de la 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase, l'équipe du CSN NOISY LE GRAND 1 perd la rencontre par pénalité contre les 7 ILES TT 1. Un de ses joueurs n'est pas rentré dans l'aire de jeu pour sa 1^{ère} partie car il s'était, à priori, blessé à l'échauffement. L'équipe a donc été considérée comme incomplète.

Dans un premier temps, le club de NOISY LE GRAND a fait appel de cette décision devant la CSF en arguant du fait que c'était le JA qui leur avait dit que, si leur joueur ne rentrait pas dans l'aire de jeu, il n'y aurait pas de conséquences. La CSF a confirmé sa décision.

Ils ont ensuite fait officiellement appel devant le jury d'appel de la fédération. Celui-ci, à l'occasion de sa réunion du 6 avril a infirmé la décision de la CSF et rétabli le score initial, à savoir 7-7. Ni le club des 7 ILES TT, ni les autres clubs de la poule n'ont été informés de cette décision avant la dernière journée de championnat qui avait lieu le 5 mai. Ils ne le seront que dans l'après-midi du 7 mai, suite à l'appel téléphonique de Michel KERISIT à Michel BREMOND. Le club des 7 ILES TT a découvert par hasard, en allant sur SPID le 4 mai en fin d'après-midi, que le score initial de leur rencontre contre NOISY LE GRAND venait d'être rétabli.

L'équipe de ST DIVY SPORT 1 pensait donc être assurée de son maintien avant cette dernière journée ; mais, sa défaite contre l'équipe des 7 ILES TT 1 a entraîné sa descente.

Le club de ST DIVY a adressé un courrier à la CSF pour demander leur repêchage en nationale 3 et a fait appel de la décision du jury d'appel devant le CNOF. Celle-ci sera déclarée irrecevable car ils ne sont pas directement concernés par la décision. Il aurait fallu que ce soit le club des 7 ILES TT qui fasse appel.

Renan THEPAUT va adresser un courrier officiel à la CSF pour soutenir la demande de repêchage de ST DIVY.

Les présidents de CSD confirment les 2 équipes montant de pré-régionale en R3.

La CSR entérine les montées et les descentes de la 2^{ème} phase. Celles-ci figurent en ANNEXE 2 du présent compte rendu et seront envoyés aux clubs par mail.

1.3- Championnat féminin

Il n'y a pas de descente de nationale 3 en régionale et l'équipe du TT LOPERHET 3 accepte la montée en nationale.

Il ne reste donc plus que 4 équipes en pré-nationale. Un courrier sera envoyé en même temps que les engagements d'équipes pour susciter des vocations ; mais, il est probable que la poule de pré-nationale soit supprimée pour la 1^{ère} phase de la saison prochaine.

Du coup, l'équipe classée 2^{ème} de pré-nationale, THORIGNE-FOUILLARD TT 2, souhaitant continuer à jouer en féminines, Michel KERISIT a demandé à la ligue des Pays de la Loire d'organiser une rencontre de barrage pour la montée supplémentaire en nationale 3. Celle-ci a répondu par mail qu'elle laissait la montée supplémentaire à la Bretagne car l'équipe classée 2^{ème} de leur poule de pré-nationale, MURS ERIGNE ASITT 2, n'avait pas le droit de monter car elle ne s'était pas réengagée en N3 en 1^{ère} phase.

A la demande formulée par le club de MURS ERIGNE, le président de la CSF Jean-Luc GUILLOT a répondu que leur équipe 2 pouvait monter en nationale 3. Compte tenu de ce nouvel élément, la Ligue des Pays de la Loire est donc revenue sur sa 1^{ère} décision et demande à organiser une rencontre de barrage.

L'article II.115.2 est parfaitement clair et interdit à l'équipe de MURS ERIGNE 2 de monter en nationale 3 pour la 1^{ère} phase de la saison prochaine. C'est pourquoi, la Ligue de Bretagne a demandé à la CSF de revoir sa position et d'accorder la montée supplémentaire à l'équipe de THORIGNE-FOUILLARD TT 2.

L'affaire en est là pour le moment.

1.4- Utilisation du GIRPE

Michel KERISIT fait le point sur l'utilisation du GIRPE lors des 2 phases.

Dans le championnat national en 1^{ère} phase, le GIRPE a été utilisé pour 61% des rencontres ; alors qu'en Bretagne, 49% des rencontres de nationale ont été gérées avec GIRPE.

Ce pourcentage est assez nettement en augmentation en 2^{ème} phase puisqu'on est passé à 73 % au niveau national et 63 % en Bretagne.

Dans le championnat régional, ça progresse légèrement puisqu'on est passé de 40% à 45 % de rencontres gérées sur GIRPE pour la 2^{ème} phase. On peut tout de même noter qu'on arrive pratiquement à une pleine utilisation dans le 22 où on est passé de 58% à 89% en 2^{ème} phase. Ça progresse également dans le 56 où on est passé de 33% à 53%. Par contre, ça stagne dans le 29 autour des 30% et c'est en régression dans le 35 où on est passé de 44% à 30%.

Renan THEPAUT demande au président de la CRA, Joël LE DIOURON, d'informer les clubs de la décision prise par le dernier conseil de ligue d'accorder une aide de 100 € aux clubs évoluant en nationale et en régionale pour acheter du matériel informatique. Cette aide ne sera versée que sur présentation d'une facture et d'un engagement du club à utiliser GIRPE.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 4^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : 2 montées en nationale 2

Seniors dames : pas organisé

A l'issue du 3^{ème} tour : pas de montée en nationale 2

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Juniors filles : 10 joueuses prévues, 10 présentes

A l'issue du 3^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (la 1^{ère} passe senior)

Cadets : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (le 1^{er} passe junior)

Cadettes : 14 joueuses prévues, 14 présentes

A l'issue du 3^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (la 1^{ère} passe junior)

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (le 1^{er} passe cadet)

Minimes filles : 14 joueuses prévues, 14 présentes

A l'issue du 3^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (la 1^{ère} passe cadette)

Benjamins : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait non excusé)

A l'issue du 3^{ème} tour : pas de montée en nationale 2 (le 1^{er} passe minime)

Benjamines : 12 joueuses prévues, 12 présentes

A l'issue du 3^{ème} tour : 1 montée en nationale 2

Il est à noter que seul le tableau benjamines était complet ; et que pour arriver à 10 joueuses en juniors filles, il a fallu repêcher les 4 joueuses forfaits excusées au tour précédent.

Il est temps que la saison se termine.

2.2- Point sur la saison prochaine

Michel KERISIT rappelle à la CSR les principaux changements prévus pour la saison prochaine.

En nationale 1, les femmes et les hommes seront regroupés sur un même lieu. Les tableaux benjamins et minimes sont supprimés. Seuls les 12 meilleurs minimes garçons et les 8 meilleures minimes filles aux points classements en début de saison seront qualifiés pour les tableaux cadets.

En nationale 2, la Fédé a refusé d'accorder 3 montées en nationale 1 à l'interzone Bretagne, Pays de la Loire, Ile de France, Centre-Val de Loire. Le règlement 2018-2019 de la nationale 2 figure en ANNEXE 3 du présent compte rendu.

La Fédération envisage d'autoriser, à tous les niveaux, une joueuse ou un joueur à déclarer une fois forfait dans la saison sans descendre dans la division inférieure. Cette proposition n'a pas été entérinée par le conseil fédéral pour le moment.

Michel KERISIT rappelle aux membres de la CSR la décision prise à la 1^{ère} CSR et demande aux responsables de CSD de bien informer les clubs de leur comité. Les joueuses et joueurs susceptibles d'évoluer en nationale ou en régionale devront être inscrits avant le 15 septembre et les clubs devront saisir eux-mêmes les inscriptions sur SPID. Passée cette date, elles ou ils seront reversés en départementale.

Les 2 tours de nationale 2 qui auront lieu en Bretagne la saison prochaine sont :

- le 2^{ème} tour en seniors les 8 et 9 décembre dans le 22
- le 4^{ème} tour en jeunes les 16 et 17 mars dans le 56

Alain TRICOIRE annonce, d'ores et déjà, que le comité 22 aura du mal à trouver une salle pour organiser le 2^{ème} tour de N2 seniors et demande de proposer cette organisation aux comités 29 et 35.

Michel KERISIT ayant oublié de préparer le fichier avec les lieux des 4 tours de critérium fédéral régional la saison prochaine, celui-ci sera transmis aux membres de la CSR la semaine prochaine et figurera en ANNEXE 4 du présent compte rendu.

3- RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES COMPETITIONS TERMINEES

3.1- Finales régionales par classements du 15/04/2018 à QUIMPER

Michel KERISIT informe la CSR qu'il a remplacé au pied levé Alain GUENET comme délégué, celui-ci ayant été retenu par un souci familial. Il a été surpris par le fait que le JA avait préparé la compétition sur SPID déconnecté, mais ne s'en servait pas pour la gestion de l'épreuve, préférant tout faire à la main.

L'épreuve s'est bien déroulée à QUIMPER et s'est terminée à l'heure prévue.

Comme prévu, bien que toutes les filles ayant participé au niveau départemental aient été convoquées, il n'y avait que 10 joueuses dans le tableau F9 et 9 dans le tableau F12 au lieu des 12 prévues.

Il y a eu un forfait excusé et 2 forfaits non excusés. Ces 2 derniers feront donc l'objet d'une amende.

Il est à noter qu'il y a plus de qualifiés pour le niveau national que la saison dernière, 6 au lieu de 5 en hommes et 3 au lieu de 2 en dames.

4- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

4.1- Interclubs régionaux du 13/05/2018 à PONTRIEUX

Ils ont lieu demain à PONTRIEUX.

Les 3 tableaux garçons sont complets avec 2 équipes de chaque comité.

En filles, toutes les équipes ayant participé à la phase départementale ont été retenues. Malgré cela, il n'y aura que 3 équipes en cadettes (dont 2 du 29), 4 en minimes filles et 2 en benjamins.

Du coup, les horaires des tableaux féminins ont été décalés. Les cadettes et les minimes filles débiteront à 12H30 et les benjamins à 14H.

4.2- Championnat de Bretagne des 19 et 20/05/2018 à THORIGNE-FOUILLARD

Le tableau handisport debout a été annulé car il n'y avait qu'un joueur et il y aura 5 joueurs dans le tableau assis.

Tous les tableaux valides en simple sont complets pour le moment ; mais, il a fallu beaucoup repêcher pour en arriver là.

On arrive au bout de la liste des repêchables dans le tableau minimes filles. Dans le tableau toutes catégories messieurs, il a fallu descendre jusqu'au 23^{ème} joueur du classement breton pour avoir les 8 qualifiés d'office. Dans le tableau toutes catégories dames, il a fallu descendre jusqu'à la 15^{ème} joueuse du classement breton pour avoir les 5 qualifiées d'office.

Dans le tableau toutes catégories dames, un problème s'est posé avec les repêchages. Pour compléter la liste des remplaçantes à 4 joueuses dans le 29, il a fallu aller chercher 2 joueuses qui n'étaient pas sorties de poule au championnat du Finistère et qui ne figuraient pas dans la liste initiale envoyée par le comité 29. Suite à plusieurs forfaits dans les autres départements, il a fallu repêcher dans la liste globale des remplaçantes. Conformément au règlement, c'est la joueuse qui possédait le plus de points qui a été repêchée, à savoir Cécilia RAUX. Ce repêchage a entraîné une réclamation du père d'Ophélie ALLAIZEAU dont la fille avait terminé devant Cécilia RAULT au championnat du Finistère. Elle l'avait même battu en poule et Cécilia RAUX n'était pas sortie de poule.

La logique sportive n'étant pas forcément respectée, Michel KERISIT, en accord avec JA, a décidé de repêcher Ophélie ALLAIZEAU et d'accepter 25 joueuses dans le tableau, quitte à aménager l'horaire s'il n'y a pas de forfait d'ici la compétition.

La question se pose de savoir s'il faut à tout prix compléter la liste des remplaçants pour arriver à 4 ou s'il faut se contenter de la liste initiale des comités quitte à avoir des tableaux incomplets. La CSR décide qu'il faut continuer à demander 4 remplaçants par tableau aux comités et compléter, si nécessaire, la liste au gré des repêchages.

4,3- Titres régionaux par équipes du 06/06/2018 à TAULE

Ils auront lieu à TAULE sur 12 tables.

Michel KERISIT a été en contact avec Stefano DE BLASIO pour l'organisation.

Les convocations seront envoyées aux clubs la semaine prochaine.

La CSR procède au tirage au sort des tableaux de R2 et R3.

Les équipes seront placées dans les tableaux de la façon suivante :

R2		R3	
1	TA RENNES 3	1	LSP BREST 1
4	TT LAMPAUL/LOCMELAR 1	8	EXEMPT
3	AC PLERIN 4	5	TT LOPERHET 1
2	TA RENNES 2	4	OC CESSON 4
		3	BO QUESTEMBERT 1
		6	AL PLOËMEUR 4
		7	EXEMPT
		2	ENTENTE DINANAISE 3

5- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Michel KERISIT informe la CSR que le changement de règlement du championnat de Bretagne vétérans qu'elle avait proposé a été adopté par le conseil de ligue. Il faudra donc que les 4 comités modifient le règlement de leur championnat départemental en conséquence.

Dans le règlement des interclubs régionaux, le fait qu'il faut éviter de mettre 2 équipes d'un comité dans la même poule n'y figure pas. La CSR décide de rajouter ce point dans le règlement.

Suite au problème avec la ligue des Pays de la Loire concernant les féminines, la CSR décide de modifier l'article 7R du règlement du championnat régional par équipes pour mieux préciser les choses.

Les 2 règlements modifiés figurent en ANNEXE 5 ET 6 du présent compte rendu.

6- QUESTIONS DIVERSES

Michel KERISIT rappelle aux 4 comités les compétitions qu'ils ont la charge d'organiser la saison prochaine. Le tableau récapitulatif figure en ANNEXE 7 du présent compte rendu.

Il précise que, le calendrier n'étant pas encore fait, il n'a pas pu envoyer aux clubs le courrier leur demandant de se positionner pour les tournois de la saison prochaine. Ce courrier sera envoyé dès que possible et une réponse sera demandée aux clubs pour le 15 juin au lieu du 1^{er} juin.

Il informe la CSR de la suspension pour la 1^{ère} journée de la saison prochaine d'Andréas GAILLARD de l'AURORE VITRE, suite au 4^{ème} carton jaune qu'il a reçu lors de la dernière journée du championnat national.

Enfin, la CSR revient sur le carton rouge reçu par Chloé MARENGUE, pour insulte au JA, à l'occasion du championnat des Côtes d'Armor. Le comité 22 n'a pas souhaité saisir l'instance régionale de discipline. Après discussions, la CSR estime que la CRA, si elle le souhaite, peut demander la saisie de la commission de discipline. Ce point sera discuté pendant le championnat de Bretagne et une décision sera prise.

Michel KERISIT lève la séance et donne- rendez-vous, après le repas, à ceux qui souhaitent participer à la réunion de constitution du calendrier de la saison prochaine.

Fin de la réunion : 12h45.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT